

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 12 avril 2021 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Christiane Laporte, adjointe administrative, qui agit à titre de secrétaire trésorière et Réjean Hudon qui agit comme consultant en support à l'assemblée étaient aussi présents.

ACCEPTATION DE TENIR LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que plusieurs décrets ont prolongé cet état d'urgence et que le dernier décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE la région du Saguenay-Lac-St-Jean a basculé en zone rouge le 2 novembre 2020 et que les consignes liées à la zone rouge obligent que la tenue des séances du conseil municipal soit à huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Charline Devin, conseillère
et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

21.04.041 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**21.04.042 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MARS 2021 ET DU PROCÈS
VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS
2021**

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon, conseiller et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture de procès-verbal de la séance du 1 mars 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

21.04.043 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MARS 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon, conseiller et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mars 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

21.04.044 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 03, mars 2021, au montant total de 286 480.81 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 24 621.00 \$, une liste des salaires payés au montant de 17 066.39 \$, une liste des comptes à payer au montant de 244 793.42 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

**** CORRESPONDANCE**

- Mutuelle d'assurance des municipalités – Ristourne 2020
- Caisse Desjardins du Nord-Lac-Saint-Jean - Fermeture du point de service de Ste-Jeanne-d'Arc
- Demande de l'école Bon Pasteur
- MAPAQ – Rappel de la zone protégée pour la pomme de terre
- Réfection de la route 169 – Vauvert -Ste-Jeanne d'Arc

**** FIN DE LA CORRESPONDANCE**

21.04.045 MANDAT À UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR L'ÉVALUATION DU PONT DU RANG 6

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte de donner un mandat à une firme spécialisée pour l'évaluation de l'état du pont du Rang 6, ainsi qu'un estimé des coûts de réparation.

**21.04.046 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE**

Monsieur Michel Gagnon conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 236-2021 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Principale, Phase II,
- dépose le projet du règlement numéro 236-2021 intitulé – Projet de règlement décrétant une dépense de 600 000\$ et un emprunt de 600 000 afin de réaliser les travaux de réfection de la rue Principale – Phase II

**21.04.047 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE MADAME
JENNIFER BOILY ET MONSIEUR FRANCIS BONNEAU**

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet, conseiller
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat de Madame Jennifer Boily et Monsieur Francis Bonneau pour un terrain résidentiel situé 349 rue William Tremblay et portant le numéro de lot 6 288 739.

Il est résolu également d'autoriser Madame Denise Lamontagne, maire, à signer tous documents relatifs à la vente de ce terrain.

**21.04-048 ACHAT DU LOT 6 409 513 POUR L'UTILISATION D'UNE
AIRE DE REPOS**

Il est proposé par monsieur François Théberge, conseiller
et résolu unanimement:

Que le conseil municipal procède à l'achat du lot 6 4409 513 du cadastre du Québec, au montant de \$ 1 826.10 plus les taxes.

Il est résolu également d'autoriser Madame Denise Lamontagne, maire, à signer tous documents relatifs à l'achat de ce terrain.

**21.04-49 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET
PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION –
PROGRAMMATION 2021**

Il est proposé par madame Charline Devin
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal procède à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration, Exercice financier 2021-2022 pour les travaux tel que cité au Document B à transmettre au Ministère des transports.

21.04.050 DEMANDE AU FONDS VITALITÉ DU MILIEU

Il est proposé par monsieur François Théberge, conseiller
et résolu unanimement :

Qu' une demande d'aide financière soit adressée au Fonds de vitalité du milieu de la MRC Maria Chapdelaine pour des projets concernant le vieux moulin, le terrain de balle et le parc du 150^e.

21.04.051 RÉVOCATION DE L'ENTENTE AVEC NOTRE MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST

Il est proposé par monsieur Jules Bernier, conseiller
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal se retire de la mutuelle de prévention dont nous sommes membres présentement, soit le Groupe Conseil Novo SST.

Qu'une lettre informant notre intention soit acheminée avant le 30 juin à Novo SST, conformément à notre contrat de service.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h57, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Christiane Laporte, secrétaire-trésorier